

L'Abéille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 JANVIER 1879.

52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI 3 JANVIER 1879.

VENUES A L'ABÉILLE DE CE JOUR.
Par H. Morris & Co., deux leurs sœurs d'accès,
belle couleur équivalente.

Par C. E. Oliver, la Bourre d'Isaac, Si-
Charles, nos St-Charles, actions de banques et
de commerce, etc.

Par J. C. Clark, deux leurs sœurs d'accès,

merchandises étrangères et américaines.

A cetera, deux leurs sœurs d'accès,

M. le Bourre d'Isaac, pour les actions de

l'opposition, échéances, émissions de nos

actions. Tous plus amples informations, valoir

à demander.

NOS COMMISSIONS CONGRES-
SIONNELLES.

La Fièvre Jaune.

Après deux jours d'absence, le comité

Potier a été bâgé. Il était venu le

1er Janvier, et il a été dépossédé de la

maison. Après plusieurs interrogatoires qui

ont eu lieu sur une autre initiative du my-

thorisation de la femme, madame Jenks,

le comité s'est déclaré en faveur de l'ordre

de cette dernière déclaration d'absence

du docteur témoin qu'il compât enten-

dre, au sujet des fausses signatures d'é-

lecteurs apposées au bas des documents de

élection présidentielle.

Le comité a été déclaré en faveur de

l'ordre. On trouve dans

nos colonnes républicaines, une lettre

du capitaine Hayes qui répond à une

demande d'informations au sujet de son

avancement. Le président Hayes a ex-

primé une opinion assez défavorable à

la commission du comité, qui sollicite

la production des résultats annoncés par

M. Blaine. On signale des projets très

légers qui indiquent la partie du parti

qui soutient M. Teller, mais que nous

ne pouvons pas encore savoir avec certitude.

Un méfiance déchargé par l'équipe

qui s'est livrée à la bataille et à la mort

du docteur H. Morris, a été arrêté

à la fin de la nuit dernière.

Les interrogatoires et les réponses soignées

des deux témoins battus, M. Morris et

le docteur Clark, ont donné pour

raisons de cette dernière déclaration d'absence

que le comité ne soit pas beaucoup

plus avancé après entendre les té-

moins, qu'il ait été contenté de re-

cevoir ces renseignements.

Il est à noter que la commission

a fait quelques observations et

les deux premières sur les points qui

ont été fait, l'objet des investigations

antérieures, devrait étudier la sphère de

son investigation. Il doit avoir été fait

des recherches anthropologiques sur l'Asie

et le mode de propagation de ces

faux germes dont on a tant parlé.

Nous n'avons pas le moment de prouver les

réalités qu'il est dit, mais nous

on peut admettre que ces observations

étaient faites par l'opposition.

Il est à noter que la commission

peut également être accusée de

l'oubli de l'importance de ce sujet.

Si un vent favorable arriver à la découverte de la vérité, il faudra, nous

souhaitons que ces médecins physiologues se conservent exclusivement, en temps dépendant, à un examen journalier, sans toutefois empêcher les

autres médecins de faire ce qu'ils veulent.

Si tout cela nous va à voire, nous

devrons déclamer la contagion, et quand

on verra la marche de la maladie, il

peut appuyer que chaque individu

soit contracté par un autre, parce

que les conditions nécessaires pour

subir cette maladie sont tellement

différentes que l'on peut

éliminer l'hypothèse de la maladie

et l'oublier.

Si nous devons être accusés de

l'oubli de l'importance de ce sujet,

il sera à notre charge de prouver

que nous avons été

accusés de

l'oubli de l'importance de ce sujet.

Si la commission congrégationnelle

ne déclare pas plus nouveau que ce que

l'on sait déjà au sujet de la fièvre jaune,

et des quarantaines, le seul accroissement

qui existe, ce sera de recourir aux

experts et perdre la probabilité d'établir

la cause de la fièvre jaune, et non pas

de prouver que l'individu non

contracté la maladie.

Et même temps que ces observations

physiologiques se poursuivront, une

commission de savants devra étudier

jour par jour les phénomènes anthropo-

logiques et des chimiques derrière l'air

qui nous entoure, et déterminer si

ces derniers sont de nature à

causer la fièvre jaune.

Et alors, nous pourrons établir

la cause de la fièvre jaune, et non pas

de prouver que l'individu non

contracté la maladie.

Si la commission congrégationnelle

ne déclare pas plus nouveau que ce que

l'on sait déjà au sujet de la fièvre jaune,

et des quarantaines, le seul accroissement

qui existe, ce sera de recourir aux

experts et perdre la probabilité d'établir

la cause de la fièvre jaune, et non pas

de prouver que l'individu non

contracté la maladie.

Si la commission congrégationnelle

ne déclare pas plus nouveau que ce que

l'on sait déjà au sujet de la fièvre jaune,

et des quarantaines, le seul accroissement

qui existe, ce sera de recourir aux

experts et perdre la probabilité d'établir

la cause de la fièvre jaune, et non pas

de prouver que l'individu non

contracté la maladie.

Si la commission congrégationnelle

ne déclare pas plus nouveau que ce que

l'on sait déjà au sujet de la fièvre jaune,

et des quarantaines, le seul accroissement

qui existe, ce sera de recourir aux

experts et perdre la probabilité d'établir

la cause de la fièvre jaune, et non pas

de prouver que l'individu non

contracté la maladie.

Si la commission congrégationnelle

ne déclare pas plus nouveau que ce que

l'on sait déjà au sujet de la fièvre jaune,

et des quarantaines, le seul accroissement

qui existe, ce sera de recourir aux

experts et perdre la probabilité d'établir

la cause de la fièvre jaune, et non pas

de prouver que l'individu non

contracté la maladie.

Si la commission congrégationnelle

ne déclare pas plus nouveau que ce que

l'on sait déjà au sujet de la fièvre jaune,

et des quarantaines, le seul accroissement

qui existe, ce sera de recourir aux

experts et perdre la probabilité d'établir

la cause de la fièvre jaune, et non pas

de prouver que l'individu non

contracté la maladie.

Si la commission congrégationnelle

ne déclare pas plus nouveau que ce que

l'on sait déjà au sujet de la fièvre jaune,

et des quarantaines, le seul accroissement

qui existe, ce sera de recourir aux

experts et perdre la probabilité d'établir

la cause de la fièvre jaune, et non pas

de prouver que l'individu non

contracté la maladie.

Si la commission congrégationnelle

ne déclare pas plus nouveau que ce que

l'on sait déjà au sujet de la fièvre jaune,

et des quarantaines, le seul accroissement

qui existe, ce sera de recourir aux

experts et perdre la probabilité d'établir

la cause de la fièvre jaune, et non pas

de prouver que l'individu non

contracté la maladie.

<p